



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

**Rapport de maintenance
ANSSI-CC-2013/08-M01**

**MultiApp ID Tachograph V1.3 sur composant
P5CC081**

Certificat de référence : ANSSI-CC-2013/08

Paris, le 14 octobre 2015

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]



1. Références

[CER]	« MultiApp ID Tachograph V1.3 sur composant P5CC081 », certificat ANSSI-CC-2013/08 du 28 février 2013.
[MAI]	Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
[IAR]	« Impact Analysis Report MultiApp 2.1 », référence D1359483, révision 1.0.
[RM-Lab]	« ETR Addendum - MultiApp ID V2.1 Project », référence MAV21_ETR_ADD_v1.0, version 1.0.
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 08 janvier 2010, Management Committee.
[CC RA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, juillet 2014.

2. Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est la carte « MultiApp ID Tachograph V1.3 sur composant P5CC081 » développée par GEMALTO et NXP. Cette carte a été initialement certifiée sous la référence ANSSI-CC-2013/08 (référence [CER]).

3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que les changements opérés concernent l'ajout du site de production de Tczew dans le cycle de vie de la TOE.

Le CESTI en charge de l'évaluation initiale a émis un rapport d'évaluation partielle (référence [RM-Lab]) pour réévaluer les composants d'assurance ALC impactés par l'évolution du cycle de vie du produit.

4. Fournitures applicables

Suite à cette maintenance, les fournitures suivantes ont été mises à jour depuis le certificat initial :

[ST]	Cibles de sécurité de référence: <ul style="list-style-type: none">- PHAESTOS V3 BIS Security Target, référence D1267149, version v1.1 ;- PHAESTOS3 BIS Public Security Target, référence D1267149, version 1.1p.
[CONF]	Liste de configuration : <ul style="list-style-type: none">- PHAESTOS3BIS: Configuration List, référence D1284819, version 1.1 du 08 Octobre 2015.

5. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

6. Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

7. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires¹, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord CCRA sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Turquie.